

N°282-23

PRESTATIONS DIVERSES FOURNIES PAR LE SILA – TARIFS 2024

Nombre de membres en exercice: 52

Présents : 32 Représentés : 6 Quorum : 27 Délibérations du Comité Syndical Séance du 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à onze heures, le Comité du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 1^{er} décembre 2023, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Séverine MUGNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM.

Jean-Pascal ALBRAN, Michel BEAL, Pierre BRUYERE, Gilles FRANCOIS, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Michel HAUET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Philippe MANDEREAU, Benjamin MARIAS, Christian MARTINOD, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Sylvain STIHLE, Gilles VIVIANT

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

MM.

Jacques DALEX, Philippe PRUD'HOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

M.

Pierre BARRUCAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M.

Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER & USSES

Mme & M.

Roger DALLEVET, Séverine MUGNIER

FOLIO N°

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

Mme & MM. Serge FABBIAN, Roland LOMBARD, Colette BELLEMIN, Yohann TRANCHANT,

Cédric VERNEY

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

MM.

Emmanuel GEORGES, Jean-Yves MÂCHARD, Christian VERMELLE

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Mmes, MM.

François ASTORG, Franck BOGEY, Sandrine DALL'AGLIO, Jean-François DEGENNE, Gérard GRANGER, Adrien GUILMAIN, Georges HIERSO, Frédérique LARDET, Patricia MERMOZ, Olivier MOUZIN, Magali MUGNIER, Christophe PONCET, Philippe CHAPPET, Sébastien BRIAND, André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Marc BOUCHET, Julie MONTCOUQUIOL, Yves GUILLOTTE, Martine VIBERT, Didier GALMICHE

AVAIENT DONNE POUVOIR

François ASTORG à Fabienne GREBERT Franck BOGEY à Christian MARTINOD Gérard GRANGER à Pierre BRUYERE Frédérique LARDET à Christina MALAPLATE Patricia MERMOZ à Christian ROPHILLE Yves GUILLOTTE à Séverine MUGNIER

PARTICIPAIENT EGALEMENT

Mme Alice SILIADIN, Cheffe de mission Lacs - DDT 74

Mmes & MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

FOLIO N°

PRESTATIONS DIVERSES FOURNIES PAR LE SILA - TARIFS 2024

Exposé de Patrick LECONTE,

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants, pour l'année 2024, pour tenir compte de l'inflation des différentes prestations du SILA :

7 /	PRESTATIONS DIVERSES FOURNIES PAR LE SILA	Tarif 2024			
		нт	TTC à titre indicatif		
7.1	PRESTATIONS DU PERSONNEL				
	Main d'œuvre L'heure normale de travail :				
7.1.1	Agent de maîtrise (l'heure de main-d'œuvre)	33,21	36,53		
7.1.2	Adjoint technique (l'heure de main-d'œuvre)	29,51	32,46		
7.1.3	Encadrement (cat. A ou B) ½ journée	346,41	381,05		
7.1.4	Pour intervention en dehors des heures normales de service	Majoration 50%	*		
7.1.5	Pour intervention les dimanches, jours fériés et de nuit (24 h à 7 h)	Majoration 100%	-		
	Ces tarifs ne comprennent pas le véhicule de déplacement qui sera facturé séparément en fonction des prix ci-dessous.				
7.2	INTERVENTION DE VEHICULES (tarifs chauffeur non compris)				
7.2.1	L'heure de berline ou fourgonnette	21,31	23,44		
7.2.2	L'heure de camionnette ou fourgon charge utile de l'ordre de 1 500 Kg	31,64	34,80		
7.2.3	L'heure de camion de moins de 10 tonnes	38,82	42,70		
7.2.4	L'heure de camion de plus de 10 tonnes	46,74	51,41		
7.2.5	L'heure de groupe électrogène	43,49	47,84		
7.2.6	Aspiratrice	81,38	89,52		
7.2.7	Aspiratrice cureuse	128,54	141,39		
7.2.8	Heure de pompage	27,85	30,64		
7.3	INSPECTION TELEVISEE – ESSAI ETANCHEITE) ====	2235 CONTRACTOR OF		
7.3.1	Ø compris entre 100 et 400 mm – le ml	1,49	1,79		
7.3.2	Ø compris entre 100 et 400 mm – le ml si contre-visite vidéo nécessaire suite à défaut de curage	5,00	6,00		
7.3.3	Forfait de déplacement, si contre-visite vidéo nécessaire suite à défaut de curage	50,00	60,00		
7.3.4	Essai d'étanchéité à basse pression d'air sur canalisation : le tronçon	37,17	44,60		
7.3.5	Essai d'étanchéité à basse pression d'air sur canalisation : le regard de visite	100,00	120,00		
7.3.6	Essai d'étanchéité à l'eau : le regard de visite, le tronçon, la canalisation de refoulement	130,00	156,00		
7.4	TRAVAUX DE BRANCHEMENT				
7.4.1	Les travaux de branchement des usagers sur les collecteurs du SILA sont refacturés au prix coûtant additionnés de frais généraux pour maîtrise d'œuvre SILA, au taux de 3 % ou 7 %				
7.5	PRESTATIONS DIVERSES				
7.5.1	Travaux à proximité des réseaux : investigations complémentaires de géolocalisation (article 7.6.6 de la norme NF 70-003-1), additionnés de frais généraux pour maîtrise d'œuvre SILA, au taux de 7 %				

Les tarifs fixés sont des prix hors TVA. Il sera appliqué en sus la TVA au taux en vigueur.

FOLIO Nº

La Commission des Finances a donné un avis favorable le 13 novembre 2023.

Les membres du Comité sont invités à approuver les tarifs 2024 présentés concernant les prestations diverses fournies par le SILA.

- ADOPTÉ à l'unanimité

N'ont pris part au vote que les délégués des EPCI ayant transféré la compétence Assainissement (Grand Annecy, CC Fier & Usses, CC Sources du lac d'Annecy).

Voix POUR: 28 Voix CONTRE: 0 Abstentions: 0 Non votants: 0

Par délégation, Pascale ABADIE, Directeur Général Adjoint des Services Mme Séverine MUGNIER, Secrétaire de séance

Aste reçu à la Préfecture Le 15 DEC, 2023

Publié le 18 DEC. 2023

Exécutoire le 18 DEC. 2023

Pierre BRUYERE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.





Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité: SILA D'ANNECY CRAN GEVRIER

Utilisateur : sila sila

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	282_23	
Objet:	Prestations diverses fournies par le SILA - Tarifs 2024	
Type de transaction :	Transmission d'actes	
Date de la décision :	2023-12-11 00:00:00+01	
Nature de l'acte :	Délibérations	
Documents papiers complémentaires :	NON	
Classification matières/sous-matières:	7.10.2 - Tarifs	
Identifiant unique:	074-247400013-20231211-282_23-DE	
URL d'archivage :	Non définie	
Notification:	Non notifiée	

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	915 o
Nom métier : 074-247400013-20231211-282_23-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	176.1 Ko
Nom original: 282-23_Prestations diverses_Tarifs 2024.pdf		
Nom métier: 99_DE-074-247400013-20231211-282_23-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 décembre 2023 à 15h34min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 décembre 2023 à 15h34min12s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 décembre 2023 à 15h34min15s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 décembre 2023 à 15h34min27s	Reçu par le MI le 2023-12-15